



Ecole Montessori bilingue

Dossier d'inscription

Règlement intérieur

Année 2017

Version 1 du 30 mai 2016

Table des matières

1. Présentation.....	4
1.1. Préambule.....	4
1.2. Qui sommes-nous ?.....	4
1.3. Notre projet pédagogique.....	4
a. Pédagogie Montessori.....	4
b. Bilinguisme.....	5
c. Discipline positive.....	5
d. Développement durable.....	5
1.4. Association Une autre école.....	6
a. Gestion associative de L'École Filante.....	6
b. Et au-delà de la gestion de L'École.....	6
1.5. Les locaux.....	7
1.6. Éducateurs Montessori.....	7
a. Équipe pédagogique.....	7
b. Décatalogue de l'éducateur Montessori.....	7
2. L'École Filante au quotidien !.....	8
2.1. Contacter L'École Filante.....	8
2.2. Calendrier et horaires.....	8
2.3. Déjeuner et collations.....	8
2.4. Stationnement.....	8
2.5. Journée type dans l'ambiance 3-6 ans.....	8
a. Accueil personnalisé des enfants de 7h30 à 8h.....	8
b. Temps Montessori : dès l'arrivée à 10h45 et collation.....	9
c. Période de rangement et rassemblement de 10h45 à 11h15.....	9
d. Déjeuner en extérieur de 11h15 à 12h15.....	10
e. Relaxation et sieste à partir de 12h15.....	10
f. Temps Montessori de 12h45 à 14h30.....	10
g. Ateliers ou activités de découverte de 14h30 à 15h20.....	10
h. Départ de 15h20 à 15h30.....	10
2.6. Anniversaires.....	10
2.7. Garderie.....	11
2.8. Règles de vie.....	11
a. Retards et absences.....	11

b.	Absences.....	11
c.	Objets personnels – tenue vestimentaire – change.....	11
d.	Poux et lentes.....	12
e.	Maladie.....	12
f.	Accident et incident.....	13
2.9.	Rentrée 2017	13
a.	Intégration de votre enfant	13
b.	Réunion de pré-rentrée	13
3.	Les parents et L'École	14
3.1.	Implication et engagement des parents / adhésion au projet pédagogique	14
3.2.	Aide à la parentalité.....	14
3.3.	Communication avec les parents.....	14
4.	Inscription dans les ambiances 3-6 ans et 6-12 ans	15
4.1.	Conditions d'admission	15
a.	Age des enfants et propreté	15
b.	Nombre d'enfants.....	15
c.	Langue maternelle	15
d.	Plein-temps, mi-temps ?	15
4.2.	Priorités d'inscriptions pour l'année 2017	15
4.3.	Comment réinscrire votre enfant ou inscrire un second enfant ?.....	16
4.4.	Comment inscrire votre enfant ?	16
4.5.	Documents à fournir avant la rentrée pour valider l'inscription.....	17
4.6.	Tarifs et charte financière	17
a.	Une école privée à but non lucratif	17
b.	Frais de dossier	17
c.	Frais de réservation	18
d.	Frais de scolarité.....	18
e.	Départ anticipé	19
f.	Rejet de prélèvement.....	19
4.7.	Assurances.....	19

1. Présentation

1.1. Préambule

Une fois ce règlement lu attentivement, les coupons en fin de document doivent être signés par les parents, ce qui signifie leur acceptation du règlement.

A noter que cette première version du règlement intérieur sera soumise à modifications dès que le projet d'ouverture de l'ambiance 6-12 ans sera concrétisé. La nouvelle version, actualisée pour l'ambiance 3-6 ans et développée pour l'ambiance 6-12 ans, vous sera soumise pour signature.

1.2. Qui sommes-nous ?

L'École Filante est une **école associative Montessori bilingue**, laïque, hors-contrat, créée par un groupe de parents, d'enseignants et de professionnels de la petite enfance partageant une même vision de la parentalité et de l'éducation. Elle a ouvert ses portes en février 2016 pour une quinzaine d'enfants de 3 à 6 ans, réunis dans une classe unique. L'école se développe pour la rentrée 2017 avec l'accueil d'un plus grand nombre d'enfants dans l'ambiance 3-6 ans et l'ouverture d'une seconde ambiance pour les 6 à 12 ans.

L'École Filante est agréée et suivie par le Vice-Rectorat, la Direction Provinciale de l'Action Sanitaire et Sociale (DPASS) et la Direction des Affaires Vétérinaires, Alimentaires et Rurales (DAVAR).

1.3. Notre projet pédagogique

« N'élevons pas nos enfants pour le monde d'aujourd'hui. Ce monde aura changé lorsqu'ils seront grands. Aussi doit-on en priorité aider l'enfant à cultiver ses facultés de création et d'adaptation. »

Maria Montessori.

Notre objectif principal est l'épanouissement de la personnalité de chaque enfant. Nous aspirons à **respecter le rythme de développement de chaque enfant, préserver l'envie et la joie d'apprendre**, stimuler l'autonomie, la confiance, le plaisir d'œuvrer dans un groupe, la curiosité et à inciter l'enfant à réaliser ses propres expériences et explorations sensorielles. Nos éducatrices accordent la plus grande attention à la personnalité de l'enfant et nous nous concentrons aussi bien sur le développement physique, émotionnel et social que sur l'éducation.

Notre projet pédagogique s'appuie sur la pédagogie Montessori, la Discipline positive, le bilinguisme français-anglais et le développement durable. Il est ouvert, basé sur la confiance et le respect de l'enfant. L'éducation est considérée comme une *« aide à la vie »*

a. Pédagogie Montessori

« L'enfant n'est pas un vase que l'on remplit, mais une source que l'on laisse jaillir ».

Maria Montessori

Maria Montessori, première femme médecin psychiatre d'Italie, a élaboré au début du XX^{ème} siècle une pédagogie fondée sur des bases à la fois scientifiques, philosophiques et éducatives, dont le principe fondamental est : *« apprends-moi à faire seul et à penser par moi-même »*.

La pédagogie Montessori est aujourd'hui validée par les sciences cognitives qui ont pu identifier les quatre principaux facteurs de l'apprentissage : l'attention, l'engagement actif, le retour d'information, et enfin, la consolidation des acquis.

Ces mêmes facteurs tiennent une large place dans la pédagogie Montessori, dont les trois principaux piliers sont :

- **Le libre choix d'activités, de mouvements.** Toutes les activités sont organisées pour être accessibles directement par l'enfant lui-même. L'enfant choisit son activité selon une **motivation interne, profonde**

et l'utilise autant de temps qu'il le souhaite. L'enfant, acteur de sa formation, évolue à son rythme. Il peut aller et venir librement, toujours dans le respect de lui-même et des autres, ce qui lui demande un effort de maîtrise et de contrôle de sa voix et de ses gestes. Tout est pensé pour développer son autonomie.

- **La mixité des âges** (3-6 ans, 6-12 ans, ...). Cette mixité permet de donner naissance à une véritable communauté éducative, basées sur des rapports positifs d'entraide et où le savoir se répand de façon horizontale. La classe devient un lieu d'émulation, de liberté et d'expression des potentiels, d'interactions sociales riches et d'émancipation pour chacun.
- **La modification fondamentale du rôle de l'enseignant. Observer l'enfant**, le guider en lui présentant le matériel au bon moment, quand il est prêt : c'est par l'observation et l'expérimentation de l'enfant que l'éducateur détermine sa période sensible. Lorsque l'enfant commence à travailler sur un matériel, l'intervention de l'éducateur se fait de plus en plus discrète. L'éducateur est avant tout le garant de « l'ambiance », c'est-à-dire de toutes les composantes de l'environnement de l'enfant : la sécurité affective, le calme, la qualité du langage, l'emplacement approprié du matériel, ...

« L'éducateur doit observer l'enfant, non pas avec l'intention de l'éduquer mais d'apprendre de lui comment l'éduquer. »

Maria Montessori

b. Bilinguisme

Tout au long de la journée, les deux langues sont parlées conjointement dans l'ambiance 3-6 ans, une éducatrice s'exprimant en anglais et la seconde en français. L'enfant en immersion peut tout naturellement et à son rythme, développer sa compréhension orale, découvrir ou approfondir la pratique de l'anglais pour les francophones ou du français pour les anglophones.

NB. Le bilinguisme dans l'ambiance 6-12 ans ne sera pas mis en place l'année d'ouverture. Pour l'année 2017, nous prévoyons de recruter un éducateur francophone pour permettre l'apprentissage de la grammaire et de l'orthographe en français. Des ateliers en anglais seront organisés une à deux fois par semaine. Si le nombre d'enfants inscrits nécessite le recrutement d'un assistant, nous privilégierons un profil anglophone.

c. Discipline positive

La Discipline Positive est une approche éducative à la fois ferme et bienveillante, basée sur les principes Adlériens, qui sont également ceux qui sous-tendent la méthode Montessori. De nombreux outils (mode de communication, valorisation des erreurs comme opportunités d'apprentissage, gestion des conflits...) sont communs à la Discipline Positive et à la pédagogie Montessori. Cette approche, ni permissive, ni punitive, permet de mettre en place une autorité sans soumission et met en confiance, encourage, implique et fait grandir l'enfant.

Nos éducatrices sont formées à la Discipline Positive et l'appliquent au sein de l'ambiance. Nous proposons également aux parents des ateliers afin de les former à ce précieux outil, ce qui permet d'assurer une continuité de pratique entre la famille et l'école, tout en formant une communauté éducative s'inspirant de la même philosophie : *« un enfant qui se comporte mal est un enfant découragé » Jane Nelsen*

d. Développement durable

Nous sensibilisons les enfants à la protection de l'environnement, en abordant les thèmes de l'alimentation, de la biodiversité, de l'eau, des déchets, de l'énergie et des solidarités. Un des objectifs est de rendre les élèves conscients de l'impact de leurs comportements sur leur environnement et de favoriser ainsi l'éducation à la citoyenneté.

La journée des enfants est jalonnée d'éco-gestes. Les enfants trient les déchets, alimentent le compost avec les déchets organiques du déjeuner mais aussi de la maison, utilisent des toilettes sèches, entretiennent leur potager (plantations, utilisation du compost, arrosage, désherbage, cueillette), apprennent à éteindre systématiquement la lumière, ne pas faire couler l'eau inutilement, à utiliser du matériel recyclé pour les ateliers, à comprendre et

respecter la biodiversité.

1.4. Association Une autre école

a. Gestion associative de L'École Filante

L'École Filante a pour autre particularité d'être gérée et animée par l'association loi 1901 **Une Autre Ecole**. Cette association à but non lucratif est constituée des parents d'élèves et plus largement d'adhérents partageant des valeurs éducatives communes.

L'inscription d'un enfant à l'école entraîne l'adhésion de ses parents à l'association.

Les grandes orientations sont définies collégalement par les adhérents réunis en assemblée générale. Un conseil d'administration, composé de membres élus, a pour mission de piloter au quotidien la gestion de L'École Filante. Le conseil d'administration et son bureau, composé de la Présidente, Trésorière et Secrétaire, gèrent tous les sujets administratifs et financiers.

Afin de pérenniser L'École Filante, un travail important de structuration de l'association a été mené en 2016. Il se traduit par une répartition des tâches au sein de 7 commissions : Financement, Communication, Vie Quotidienne, Locaux, Ambiance 6-12 ans, Pédagogique, Bien-être et régulation. Ce fonctionnement associatif renforce la cohésion entre l'école et la famille, en permettant aux parents de s'investir à différents niveaux de la vie de l'école, en fonction de leurs envies et de leur disponibilité :

Financement	Recherche de financements et partenaires extérieurs, élaboration de demande de subventions, participation à des concours
Communication	Faire connaître L'École et informer nos adhérents par l'organisation d'événements, gestion du site Web et des réseaux sociaux, diffusion de newsletters, parution dans les médias, création de supports (films, plaquettes, flyers)
Vie Quotidienne	Organisation et animation d'ateliers (peinture, musique, danse, yoga, potager, ...), et de sorties pour les enfants, gestion des plannings d'intervention des parents (rangement, remplacements)
Locaux	Aménagement et petits travaux des locaux 2016, recherche et aménagement des locaux 2017
6-12 ans	Gestion du projet de développement de L'École Filante par l'ouverture d'une classe pour les 6-9 ans dès l'année 2017
Pédagogique	Coordination de l'animation pédagogique et management de l'équipe pédagogique
Bien-être et régulation	Cellule de médiation pour soulager les tensions, traiter ou prévenir les conflits et éclaircir les zones de flou

L'École Filante est basée sur la proposition d'un modèle solidaire, démocratique et coopératif, qui permet à chacun de trouver une place qui le motive.

b. Et au-delà de la gestion de L'École ...

Au-delà de la gestion de L'École Filante, l'association a également pour objet de promouvoir une réflexion positive sur l'éducation des enfants et les méthodes pédagogiques dites alternatives, en organisant des rencontres, des conférences et toute autre action de sensibilisation, de formation et de soutien à la parentalité bienveillante.

1.5. Les locaux

En 2016, nos locaux, situés à Nouméa dans une impasse calme et verdoyante du quartier du Trianon, sont composés de :

- Une classe aménagée à hauteur d'enfant, mettant à disposition le matériel Montessori, des tables individuelles ou de deux, des tapis de sol et un coin lecture. Elle se transforme en zone de sieste les après-midis.
- Un jardin arboré offrant aux enfants une belle aire de jeux entièrement sécurisée. Le potager, le compost et les petites toilettes sèches offrent au quotidien de bons supports pédagogiques d'éducation à l'environnement et à la citoyenneté.
- Un deck extérieur protégé par une toile ombrière pour les déjeuners et les ateliers.

Nous recherchons de nouveaux locaux pour la rentrée 2017, plus vastes et tout aussi chaleureux et propices aux apprentissages ! Dans la mesure où le lieu n'est pas connu au moment de l'édition de cette première version du règlement intérieur, il est donné aux parents la possibilité de sélectionner, sur la fiche d'acceptation du présent règlement, les secteurs qui leur posent problème au niveau de l'organisation (cf.§. Réservation).

1.6. Éducateurs Montessori

a. Équipe pédagogique

Le conseil d'administration de L'École Filante confie l'animation pédagogique de ses ambiances à des éducateurs Montessori, employés en CDI par l'association.

L'animation pédagogique de l'ambiance 3-6 ans est confiée à deux éducatrices, Céline et Chloé. Toutes deux sont expérimentées et formées à la psychologie de l'enfant, au matériel et à la pédagogie, par des centres de formation agréés par l'Association Montessori Internationale (AMI). Céline s'exprime en français et Chloé en anglais pour permettre la découverte et l'apprentissage d'une nouvelle langue, naturellement, par immersion.

Pour la rentrée 2017, nous recrutons un éducateur expérimenté et formé à la pédagogie Montessori pour les 6-12 ans.

b. Décalogue de l'éducateur Montessori

Le rôle de l'éducateur est de guider les enfants dans leur intérêt et de préparer l'environnement à cet effet.

1. Ne touchez jamais l'enfant sauf s'il vous y invite
2. Ne dites jamais du mal d'un enfant en sa présence ou en son absence
3. Concentrez votre effort à renforcer et à aider le développement de ce qui est positif en l'enfant.
4. Mettez toute votre énergie dans la préparation du milieu, prenez en soin d'une façon méticuleuse. Aidez l'enfant à établir de bonnes relations avec le milieu. Montrez-lui où se range le matériel et indiquez-lui comment il doit s'en servir.
5. Soyez toujours prêt(e) à répondre à l'appel de l'enfant qui a besoin de vous, écoutez, répondez toujours à l'enfant qui a recours à vous.
6. Respectez l'enfant qui a fait une erreur et qui peut se corriger de lui-même mais arrêtez fermement et immédiatement tout mauvais usage du matériel et toute action qui met en danger cet enfant, son développement ou les autres enfants.
7. Respectez l'enfant qui se repose, qui regarde les autres travailler, réfléchit à ce qu'il fait, veut faire ou fera. Ne l'appellez pas et ne le contraignez pas à une autre forme d'activité.
8. Aidez ceux qui cherchent une activité et qui n'en trouvent pas.
9. Présentez inlassablement des activités à l'enfant qui les a refusées auparavant. Aidez-le à acquérir ce qu'il n'a pas encore et à surmonter ses imperfections. Faites tout ceci en animant avec soin le milieu, en ayant volontairement une attitude réservée, en usant de mots aimables, en étant une présence aimante. Faites

que votre présence et votre disponibilité soient ressenties par l'enfant qui cherche et demeurent cachées à celui qui a déjà trouvé.

10. Traitez toujours l'enfant avec la plus grande politesse et offrez-lui le meilleur de ce dont vous disposez.

2. L'École Filante au quotidien ! *Contactez L'École Filante*

Éducatrices et commission pédagogique : 76 99 78 et ambiance3_6@lecolefilante.nc

Secrétariat de L'École Filante : 77 66 28 et lecolefilante@gmail.com

2.2. *Calendrier et horaires*

Les périodes d'accueil des enfants sont calées sur le calendrier scolaire défini par la Direction de l'Enseignement de la Nouvelle-Calédonie (DENC). Le calendrier est transmis aux familles lors de la réunion de rentrée.

L'école sera fermée en cas d'alerte cyclonique n°1 et 2.

Le créneau horaire d'ouverture de L'École Filante s'étend de :

- 7h30 à 15h30 le lundi, mardi, jeudi, vendredi,
- et de 7h30 à 11h30 le mercredi.

L'accueil des enfants s'effectue jusqu'à 8h00.

La garderie est ouverte de 15h30 à 17h30 le lundi, mardi, jeudi, vendredi.

2.3. *Déjeuner et collations*

Les parents fourniront quotidiennement un panier repas (ou lunch-box) et un fruit ou légume frais ou sec, de préférence provenant de l'agriculture biologique, pour la collation du matin.

Un goûter est également fourni par les parents pour les enfants qui restent à la garderie. Ce goûter est conservé dans le sac de l'enfant, il ne doit donc pas être constitué de produits devant être maintenus au frais.

Afin de prévenir tout risque de toxi-infection alimentaire collective (TIAC), les parents s'engagent à suivre le protocole de préparation et conservation des lunch-box remis lors de l'inscription des enfants.

2.4. *Stationnement*

Des places de parking sont disponibles au bas de la Rue Santos Dumont à quelques pas de L'École. La rue est une impasse, il est possible de faire demi-tour dans le parking d'Arts & Études.

Afin d'éviter des problèmes de voisinage, les voitures ne sont pas autorisées à dépasser le bâtiment de L'École Filante. De plus, il n'est pas permis de se garer le long du grillage ou de L'École Filante.

2.5. *Journée type dans l'ambiance 3-6 ans*

Le planning ci-dessous est à titre indicatif, il peut être adapté aux besoins des enfants. Il sera par ailleurs adapté à la configuration des nouveaux locaux.

a. *Accueil personnalisé des enfants de 7h30 à 8h*

Les enfants restent sous la responsabilité de leur accompagnateur jusqu'à ce qu'ils soient physiquement dans l'enceinte de L'École Filante et pris en charge par un membre de l'équipe pédagogique.

Les enfants et leur accompagnateur pénètrent dans l'école par le portail donnant sur la rue Santos Dumont. L'accompagnateur de l'enfant ouvre puis referme derrière lui le portail à clé.

Chaque enfant est accueilli sous le préau par une éducatrice. C'est l'occasion pour le parent ou accompagnateur de communiquer des informations qui peuvent être importantes pour les éducatrices (santé, humeur de l'enfant, événements familiaux, ...). Nous demandons aux enfants et aux adultes de parler à voix basse dès l'entrée dans l'école pour ne pas gêner la concentration de ceux qui sont déjà au travail et favoriser le calme.

Les éducatrices assurent l'accueil des enfants à tour de rôle afin que les parents aient un contact avec chacune d'entre elles.

Aidés de leurs parents, les enfants :

- placent leur sac dans leur casier personnel,
- déposent les différents éléments de leurs plateaux repas sur les plateaux prévus à cet effet (plat froid, plat à réchauffer, dessert) et le fruit ou légume de la collation dans le panier commun prévu à cet effet,
- déposent leur gourde sur la desserte,
- se déchaussent et enfilent leurs chaussons.

Cela peut être également le moment de vider les déchets végétaux ramenés de la maison dans le composteur situé dans le jardin.

Puis, sous le préau de l'ambiance, ils disent au revoir à leur parent ou accompagnateur. Dès que l'enfant est prêt, il rejoint la seconde éducatrice au sein de l'ambiance pour démarrer ses activités.

b. Temps Montessori : dès l'arrivée à 10h45 et collation

Pendant le temps Montessori, les enfants bénéficient d'une grande liberté, tout en étant accompagnés par l'éducateur. La durée idéale du temps de travail est d'au moins deux heures et demie pour permettre l'installation de la concentration (laquelle ne peut se mettre en place sur un temps trop court).

Ils sont libres de mouvement au sein de la classe, grâce à un apprentissage formalisé du silence et du respect du travail d'autrui. Les enfants peuvent se lever sans demander la permission, aller observer un camarade à l'œuvre, aller vers le matériel Montessori qu'ils souhaitent explorer et s'installer sur une table ou tapis! Ils travaillent de façon autonome ou en petit groupe. Ils sont également libres de centrer momentanément leur intérêt dans l'apprentissage d'un domaine ou d'une notion. Cette liberté est cruciale, car elle génère une motivation propre chez l'enfant et mobilise son attention. Par ailleurs, l'enfant étant libre de répéter une tâche aussi souvent qu'il le souhaite, il se spécialise spontanément dans cette tâche, ce qui ancre profondément le savoir.

Les éducatrices observent en permanence les enfants et présentent de façon individuelle le matériel tout au long de la matinée. Elles les orientent individuellement vers le matériel le plus adapté en fonction de leur période sensible, tout en laissant l'enfant acteur de son parcours. Elles sont garantes de « l'ambiance », c'est-à-dire de toutes les composantes de l'environnement de l'enfant: la sécurité affective dans la relation éducateur-enfant et entre enfants, le calme, la qualité du langage, l'emplacement approprié du matériel et mobilier, ...

Une collation, composée de fruits ou légumes frais ou secs est préparée par un petit groupe d'enfants puis mise à la disposition de tous. Les enfants ne sont pas interrompus pendant leur travail et peuvent aller librement selon leurs besoins faire une petite pause. Parfois, la collation est partagée lors d'un temps d'échange en classe.

c. Période de rangement et rassemblement de 10h45 à 11h15

Les enfants sont invités à ranger le matériel de la classe. La mixité des âges facilite ce travail, les plus grands guident les plus jeunes en leur transmettant les bonnes consignes. Le travail est considéré comme achevé lorsqu'il est rangé et en état d'être à nouveau utilisé. Les enfants doivent donc se rappeler où ils ont pris le travail et dans quel état. Quelques enfants ont comme responsabilité de préparer l'environnement du déjeuner avec une éducatrice.

Puis les enfants se rassemblent pour partager, selon la météo, un temps de chants et comptines ou de lecture d'un livre par la seconde éducatrice ou un temps de jeux en extérieur.

d. Déjeuner en extérieur de 11h15 à 12h15

Après s'être lavés les mains, les enfants dégustent les repas préparés par leurs parents (lunch-box) dans le jardin sous la toile ombrière. Ils sont encadrés par une éducatrice, qui déjeune avec les enfants, et une aide-maternelle ou un parent bénévole.

Lors de ce temps de vie quotidienne, tout est fait pour favoriser l'autonomie. Les enfants débarrassent leurs couverts, participent à la vaisselle, jettent les déchets végétaux dans le composteur, etc. A l'issue du repas, ils vont aux toilettes, se lavent les dents et les mains.

Ensuite les enfants entrent dans la classe, qui aura été mise en configuration « sieste » par l'aide-maternelle ou le parent bénévole.

e. Relaxation et sieste à partir de 12h15

À partir de 12h15, les enfants de tous les âges sont invités à se reposer une demi-heure sur les petits lits. Une éducatrice accompagne les enfants, et reste avec ceux qui ont besoin de faire une sieste. Les autres retournent aux activités pédagogiques Montessori.

Le réveil de la sieste se fait de façon échelonnée selon le rythme de chaque enfant. Les enfants qui ont terminé de se reposer quittent silencieusement la zone de sieste et rejoignent les plus grands.

f. Temps Montessori de 12h45 à 14h30

Les enfants qui ne font pas la sieste reprennent le travail Montessori sous la toile ombrière à partir du matériel mis à disposition par la seconde éducatrice. C'est l'occasion de présentations plus ciblées et approfondies, car les enfants sont moins nombreux que le matin ou de travail en petits groupes avec le matériel de géographie et le matériel de botanique.

g. Ateliers ou activités de découverte de 14h30 à 15h20

Des ateliers ou activités de découvertes sont proposés à tous les enfants par les éducatrices ou des adhérents de l'association. Le planning des ateliers est tenu à jour par la commission « Vie Quotidienne ». Les thématiques sont variées et liées aux compétences de nos bénévoles ! A titre d'exemple, les ateliers qui sont organisés en 2016 sont : jardinage et botanique, éco-citoyenneté, anglais, yoga, psychomotricité, poterie, illustration, cuisine, théâtre, éveil musical, contes, danse, jeux coopératifs, langues et culture kanak, ...

h. Départ de 15h20 à 15h30

Après leurs ateliers, les enfants sont en récréation dans le jardin à partir de 15h20 en attendant l'arrivée de leur parent ou de l'intervenant de la garderie. Une éducatrice anime ou surveille ce temps.

La deuxième éducatrice confie l'enfant à la personne qui vient le chercher et peut échanger si besoin à propos de sa journée. Comme l'accueil, il s'agit d'un temps individuel. Seuls les parents et les personnes autorisées par les parents (mentionnées sur la fiche de renseignements), se verront confier les enfants. Une pièce d'identité sera demandée si la personne autorisée à récupérer l'enfant n'a pas été présentée au préalable à l'équipe pédagogique.

Les parents veillent à fermer à clé le portillon derrière eux lors des arrivées et départs dans L'école.

2.6. Anniversaires

Les anniversaires des enfants et des éducatrices sont fêtés les après-midi après la sieste, selon le planning établi entre les parents et la commission « Vie Quotidienne ». Les parents sont invités à participer à la « cérémonie » et à présenter des photos des événements marquants de la vie de l'enfant. A l'issue de la cérémonie, les enfants, les éducatrices et les parents peuvent partager un gâteau amené par la famille.

2.7. Garderie

En 2016, un système de garderie a été mis en place pour les enfants de L'École Filante avec l'Atelier « l'Œil et la Main » (situé Vallée des Colons). La garderie est payée directement à l'Atelier « l'Œil et la Main ». Le montant dépend du nombre d'enfant, mais revient à environ 14 000 xfp/mois

L'animateur vient chercher les enfants en mini bus de 8 places à l'école à 15h20 environ. De 15h30 à 16h, goûter (fourni par les parents) puis de 16h à 17h, activités manuelles ou sportives (en alternance un jour sur deux). Il est possible de venir récupérer les enfants jusqu'à 17h30.

Les activités proposées sont : peinture, collage, coloriage, petit bricolage, baby-gym, base-ball, sarbacane, tir à l'arc, jeux en bois, ... le tout avec du matériel adapté pour les enfants et des animateurs diplômés. L'animateur peut proposer, selon le temps, une sortie au parc de jeux de Sainte-Marie pour le temps du goûter.

Dans le respect du rythme de l'enfant, celui-ci peut choisir de ne pas faire toutes les activités proposées et un espace lecture ou dessin est à sa disposition.

La garderie n'inclut pas le mercredi après-midi, mais il est possible d'inscrire également votre enfant à l'Œil et la Main pour le mercredi après-midi (à voir directement avec Vincent).

Pour en savoir plus sur l'atelier : <http://oeiletmain.jimdo.com/>

En 2017, nos nouveaux locaux nous permettront d'organiser la garderie sur le site de L'École Filante. Ce temps garderie sera cependant bien distinct du temps Montessori. Le règlement intérieur sera mis à jour pour refléter l'organisation définitive de la garderie pour l'année 2017.

2.8. Règles de vie

a. Retards et absences

L'accueil des enfants se fait jusqu'à 8h00 précises. Au-delà de cet horaire, les deux éducatrices sont dans l'ambiance auprès des enfants. La plupart ont initié leur travail et sont concentrés sur leur activité. Des arrivées tardives perturbent « l'ambiance », et donc le travail des enfants et des éducatrices. L'école ne disposant pas de personnel administratif salarié pour accueillir les retardataires et placer leur repas dans l'armoire réfrigérée les paniers-repas, il est demandé à tous les parents, de comprendre l'importance de cette ponctualité et de la respecter.

En cas de retard justifié et exceptionnel, il est demandé aux parents de prévenir les éducatrices par SMS en indiquant l'heure approximative d'arrivée. Elles se tiendront alors en alerte pour sortir le moment venu de la classe et accueillir l'enfant.

b. Absences

L'absence prévue d'un enfant doit être signalée par courriel ou de vive voix à une éducatrice afin qu'elle soit consignée dans le « cahier des présences et absences ».

Dans le cas d'une absence imprévue, informer les éducatrices par téléphone.

En Nouvelle-Calédonie, l'instruction est obligatoire à partir de 5 ans pour tous les enfants. Des autorisations d'absences ou de sorties anticipées de l'école peuvent être accordées par la commission pédagogique à la demande écrite des familles pour répondre à des obligations à caractère exceptionnel.

c. Objets personnels – tenue vestimentaire – change

Pour faciliter leur autonomie et leurs déplacements, les enfants doivent être vêtus confortablement et de manière à pouvoir se déchausser et déshabiller seuls lors du passage aux toilettes.

Afin d'éviter les pertes, les habits, chaussures et accessoires (lunettes, ceinture, chapeau,...) de l'enfant doivent être marqués au nom et prénom de l'enfant.

En début d'année, des chaussons et une tenue complète de rechange devront être fournis. La tenue de rechange est stockée dans le casier de l'enfant, et les chaussons sont portés en salle de classe.

Afin d'éviter toute source de conflits, de casse, de perte, de vol ou d'accident, les jouets et objets personnels ne sont pas autorisés dans l'école, une exception est faite pour le doudou et/ou la sucette. En revanche, un enfant qui veut partager une découverte peut tout à fait confier son matériel aux éducatrices au moment de l'accueil, pour en faire profiter ses camarades à un autre moment de la journée ou de la semaine. L'accord préalable des éducatrices devra être requis.

Pour des raisons de sécurité, le port de bijoux est interdit.

d. Poux et lentes

Il est demandé aux parents de signaler aux éducatrices les cas d'infestation des enfants par des poux de tête afin de permettre à l'équipe éducative de :

- 1) procéder aux mesures immédiates de prévention en collectivité (nettoyage du matériel à 60°C ou enfermé dans un sac pendant 24h)
- 2) d'informer l'ensemble des parents de la structure des mesures à prendre :
 - Faire le diagnostic avec du démêlant et un peigne fin pour toute la famille
 - Si des poux sont trouvés, commencer un traitement acheté en pharmacie
 - Si des lentes sont trouvées en absence de poux, aucun traitement médicamenteux n'est nécessaire. Toutefois, il est indispensable d'éliminer les lentes avec le peigne fin
 - Dans tous les cas, un contrôle avec démêlant et peigne fin est nécessaire après 1 semaine

Il sera par ailleurs demandé aux parents de reprendre les effets personnels de l'enfant (doudou, brosse à cheveux, ...) afin de les traiter en les enfermant dans un sac pendant 24h.

e. Maladie

Conformément aux recommandations de la DPASS, les enfants présentant un état de santé altéré ou porteurs de certaines maladies contagieuses ne peuvent être admis à L'École. Les enfants ne pourront être reçus à L'École qu'aux conditions suivantes :

- n'être atteint d'aucune maladie contagieuse nécessitant une éviction scolaire¹ : angine, coqueluche, gale, gastro-entérite, impétigo (si lésions étendues et non recouvrables), rougeole, oreillons, varicelle. En cas de maladie contagieuse, les parents doivent informer l'école et un certificat de non-contagion doit être présenté avant tout retour,
- ne pas relever d'une affection médicale ou chirurgicale entraînant une convalescence prolongée,
- ne pas être atteint d'une altération durable de l'état général,
- d'avoir subi les vaccinations obligatoires sauf contre-indication.

De plus la fréquentation de l'école pendant la phase aiguë de certaines maladies n'est pas souhaitable : conjonctivite, grippe, maladie « pied-main-bouche », bronchiolite, ...

L'équipe pédagogique dispose du pouvoir d'appréciation de garder ou non un enfant lorsqu'il présente des symptômes inhabituels : apathie, fatigue excessive, pleurs, fièvre au-delà de 38°C, vomissement, douleurs, selles liquides récurrentes, éruptions cutanées, pâleur, plaies suintantes,

Si l'enfant ne peut-être gardé dans l'école (symptômes inhabituels ci-dessus), les parents sont immédiatement prévenus par téléphone afin qu'ils puissent prendre en charge le plus rapidement possible leur enfant (dans l'heure), et prendre les dispositions nécessaires.

1

L'éviction scolaire est le terme signifiant le fait que les enfants atteints de maladie contagieuse doivent cesser de fréquenter leur école pendant une durée dépendant de la maladie en cause.

En cas de fièvre (supérieure à 38°C), il est possible d'administrer une dose/poids de paracétamol (Doliprane pédiatrique) pour le soulager en attendant que ses parents viennent le chercher, et ce, uniquement après autorisation d'un des parents par téléphone. Une ordonnance autorisant la prise de paracétamol et indiquant la dose-poids à donner, ainsi qu'une autorisation écrite des parents pour l'administration de paracétamol devront être fournies pour chaque enfant au moment de la rentrée et seront conservées dans le dossier de l'enfant.

Si les parents restent injoignables ou ne viennent pas chercher l'enfant, que la fièvre n'a pas baissé une heure après la première administration de paracétamol ou que les symptômes s'aggravent, le SAMU sera contacté. Les frais engendrés pour toute intervention médicale auprès des enfants sont à la charge des parents.

Le personnel de l'école n'est pas habilité à administrer des traitements médicaux (sauf projet d'accueil individualisé PAI). Toute prise de médicaments à l'école doit donc être exceptionnelle; elle doit être justifiée par un certificat médical et une demande écrite des parents. Les médicaments ainsi que l'ordonnance doivent alors être confiés aux éducatrices.

f. Accident et incident

Les parents ou tuteurs légaux sont informés de tout incident (bosse, blessure, entaille, morsure, piqûre d'insecte...) survenu au sein de la structure, suivant les cas par téléphone ou lors du départ de l'enfant.

En cas d'accident ou de symptômes nécessitant une prise en charge rapide (crise d'asthme non connue, suffocation, gonflement au niveau du cou ou de la tête associé à une difficulté respiratoire, un malaise ou une pâleur, brûlure étendue, somnolence et/ou vomissement consécutifs à une chute, hématome,...), le SAMU est immédiatement alerté et les instructions du médecin urgentiste suivies. Les parents sont également contactés dans les plus brefs délais.

Une autorisation d'hospitalisation et de soin d'urgence sera signée à l'inscription de l'enfant (fiche de renseignements). Ces autorisations permettront aux secours d'intervenir efficacement en cas d'urgence. Les frais engendrés pour toute intervention médicale auprès des enfants sont à la charge des parents.

2.9. Rentrée 2017

a. Intégration de votre enfant

Les enfants déjà inscrits en 2016 seront intégrés dès le jour de la rentrée.

La rentrée sera échelonnée pour les nouveaux arrivants au cours de la première semaine d'école afin que des petits groupes d'enfants puissent bénéficier d'une journée entière avec les éducatrices et enfants déjà « normalisés » pour les guider.

b. Réunion de pré-rentrée

Une réunion de préparation de la rentrée sera organisée fin janvier ou début février 2017. La liste du matériel à amener à L'École le jour de la rentrée sera précisée à ce moment, à minima :

- crème solaire,
- répulsif à moustiques
- vêtements de rechanges
- chaussons
- chapeau
- draps et oreiller

3. Les parents et L'École

3.1. *Implication et engagement des parents / adhésion au projet pédagogique*

L'École Filante est une école associative. La gestion administrative et financière de l'École, ainsi que son fonctionnement quotidien repose donc sur l'implication bénévole des parents. Chacun s'implique selon ses intérêts et ses compétences. Une fiche descriptive des différentes commissions et de leurs actions sera remplie afin que chaque parent puisse exprimer ses souhaits d'implication.

En 2016, nous demandions une implication de 7h/mois/enfant. Ce sont finalement en moyenne 40h/mois/enfant qui sont déployées par les 14 familles impliquées, afin de faire face aux besoins de développement de l'École.

L'année 2017 continue d'être une année de développement de l'école et nous demandons aux parents de s'impliquer à hauteur de 15h /mois/enfant.

L'implication bénévole des parents permet également d'alléger les charges financières pesant sur les familles.

En effet, le coût d'un enfant inscrit à L'École Filante est en réalité d'environ 110.000 XPF/mois (soit 1.320.000 XPF/an au lieu des 880 000 XPF actuellement demandés).

Il ne s'agit pas seulement de s'impliquer pour la scolarité de son enfant, mais plutôt de rejoindre une équipe portant une vision de l'être humain et de la société et souhaitant la faire rayonner dans la société calédonienne. Nous prenons plaisir à travailler ensemble et à essayer de mettre en œuvre au quotidien les valeurs de coopération et de bienveillance que nous prônons ...

3.2. *Aide à la parentalité*

Nous croyons à l'adage « **il faut un village pour éduquer un enfant** ». Dans le village global d'aujourd'hui, nous souhaitons reconstituer une « communauté éducative », permettant aux parents d'être soutenus, écoutés, de pouvoir échanger avec d'autres parents ayant les mêmes valeurs éducatives et souhaitant pour leur enfant une éducation ferme et bienveillante.

L'École Filante propose à tous les adhérents de l'association des formations gratuites à la Discipline Positive, qui se tiennent tout au long de l'année, afin d'accompagner, d'écouter et d'encourager les familles à pratiquer cette philosophie éducative « ferme et bienveillante ».

Nous proposons aussi des conférences, des temps d'échange, des temps de convivialité en famille, etc...

3.3. *Communication avec les parents*

La commission pédagogique de L'École Filante souhaite favoriser la communication entre parents et éducatrices sur la base d'une confiance partagée et d'un respect mutuel au nom du bien-être de l'enfant.

Notre principe directeur est une communication libre afin d'encourager de bonnes relations entre tous les acteurs.

Afin de construire cette confiance, nous proposons :

- plusieurs événements en cours d'année pour partager sur la pédagogie et le matériel Montessori et la discipline positive,
- des rencontres bi-annuelles entre les parents et les éducatrices pour parler de chaque enfant et de son développement. Ces entretiens individuels ont lieu après la classe, sur rendez-vous. Ces rencontres ont aussi pour but d'établir une relation de collaboration avec les parents afin de répondre à toutes leurs questions concernant le programme Montessori,
- des échanges brefs et quotidiens lors de l'accueil de l'enfant le matin et de son départ,

- la possibilité pour les familles de solliciter un rendez-vous avec les membres de l'équipe éducative à tout moment. Ces rendez-vous peuvent aussi être à l'initiative de la commission pédagogique,
- des informations hebdomadaires via le BIP (Bulletin d'Infos des Parents) sur la Vie Quotidienne et les principaux événements de l'école (sorties, anniversaires, ateliers...),
- la mise en ligne régulière de photos et informations sur la page d'accès restreinte aux parents de notre site Web,
- sur RDV, un temps d'observation d'environ 30 minutes de l'ambiance pendant le Temps Montessori un fois par an.

Il est essentiel pour les éducatrices d'apprendre du père ou de la mère le fonctionnement de la maison afin de pouvoir assurer une continuité avec le milieu familial, et de connaître les attentes de la famille par rapport à L'École Filante. L'entretien de pré-inscription permet de répondre à ce double objectif.

4. Inscription dans les ambiances 3-6 ans et 6-12 ans

4.1. Conditions d'admission

a. Age des enfants et propreté

L'âge minimum des enfants accueillis dans l'ambiance 3-6 ans est de :

- de 2 ans 9 mois (nés avant le 31 mai) à la rentrée 2017
- 3 ans révolus pour une inscription en cours d'année en 2016.

Les plus grands enfants auront la possibilité de passer en cours d'année de l'ambiance 3-6 ans à l'ambiance 6-12 ans. Ce passage sera proposé aux parents après une période d'adaptation.

Pour l'ambiance 3-6 ans, les enfants devront être propres ou engagés sur le chemin de la propreté lors de leur rentrée à l'école.

b. Nombre d'enfants

En 2017, L'École Filante accueillera un nombre maximal de 25 enfants dans l'ambiance 3-6 ans et 10 dans son ambiance 6-12 ans

c. Langue maternelle

L'école est ouverte à tous les enfants qu'ils soient francophones, anglophones, ou qu'ils comprennent une autre langue. L'apprentissage de la nouvelle langue s'effectuera naturellement, par immersion.

d. Plein-temps, mi-temps ?

En 2016, tous les enfants inscrits étaient à temps plein. L'augmentation de l'effectif des enfants en 2017 nous permet d'ouvrir 3 à 5 places (selon les effectifs) à mi-temps (de 7h30 à 12h15) pour l'année 2017, places qui seront réservées prioritairement aux plus jeunes enfants. Nous invitons les parents intéressés par cette option à nous en informer lors de l'entretien de pré-inscription.

4.2. Priorités d'inscriptions pour l'année 2017

Du fait de la mixité des âges, seule une petite partie de l'effectif est renouvelée. Le nombre de places disponibles étant limité, nous avons défini pour les inscriptions 2017 dans nos deux ambiances 3-6 et 6-12 ans, les règles de priorité et le calendrier suivants :

Priorités d'inscriptions par ordre décroissant	Calendrier
Les enfants déjà inscrits en 2016	Inscription 1 ^{ère} semaine de juin
Le frère ou la sœur d'un enfant déjà inscrit 2016	Inscription 1 ^{ère} semaine de juin
Les enfants des adhérents L'ordre de priorité est fonction de la date de primo-adhésion à l'association de la famille	1) Rencontre famille-école (RDV les samedis matins du mois de juin) 2) Remise du dossier d'inscription avant le 30 juin 3) Confirmation de l'inscription par l'école 1 ^{ère} semaine de juillet
Les enfants du grand-public (non adhérents) L'ordre de priorité est fonction de la date de remise du dossier	À partir de la 1 ^{ère} semaine de juillet : 1) Rencontre famille-école 2) Remise du dossier d'inscription 3) Confirmation de l'inscription par L'école

4.3. Comment réinscrire votre enfant ou inscrire un second enfant ?

En remettant au secrétariat de L'École Filante avant le 6 juin 2016, pour chaque enfant, un dossier composé de :

- La fiche « Engagement et souhaits de participation à la vie de L'École Filante » complétée et renseignée
- Un chèque de réservation de 73 000 XPF correspondant aux frais de scolarité pour le mois de janvier 2017. Ce chèque sera encaissé et non remboursé en cas de désistement excepté pour motif de situation géographique de nos nouveaux locaux (cf. §. Frais de réservation).
- La fiche d'acceptation du présent règlement intérieur

La réinscription de votre enfant sera définitive lorsque l'ensemble de ces étapes sera effectué et que le CA aura validé la réinscription.

L'École se réserve le droit de décliner la réinscription d'un enfant dont la famille n'a pas tenu ses engagements en termes d'implication.

4.4. Comment inscrire votre enfant ?

Pour inscrire un enfant à l'école, il est nécessaire de:

- Prendre RDV et rencontrer avec votre enfant l'équipe pédagogique et un ou deux membres du Conseil d'Administration
- Nous remettre un dossier composé :
 - D'un bulletin d'adhésion à l'association « Une Autre Ecole » et la cotisation à l'association (montant de 2 000 XPF)
 - La fiche « Engagement et souhaits de participation à la vie de L'École Filante » complétée et renseignée
 - Un chèque de réservation de 73 000 XPF correspondant aux frais de scolarité pour le mois de janvier 2017. Ce chèque sera encaissé et non remboursé en cas de désistement, excepté pour motif de situation géographique de nos nouveaux locaux (cf. §. Frais de réservation).
 - La fiche d'acceptation du présent règlement intérieur

Après validation de ces étapes, nous vous confirmerons dans les meilleurs délais l'inscription de votre enfant.

L'École se réserve le droit de ne pas accepter un dossier (exemple : non adéquation entre les attentes de la famille et le projet pédagogique de l'école).

4.5. Documents à fournir avant la rentrée pour valider l'inscription

Les documents à fournir avant la rentrée de l'enfant sont les suivants :

- Fiche de renseignements** dûment complétée, cette fiche comprend une autorisation d'hospitalisation et de soin d'urgence.
- Un **certificat médical** (de moins de trois mois) d'aptitude à la collectivité attestant que l'enfant a subi les **vaccinations obligatoires** pour son âge ou justifiant d'une contre-indication en application des dispositions du code de la santé publique,
- Si vous le souhaitez : une **ordonnance autorisant la prise de paracétamol** et indiquant la dose-poids à donner, ainsi qu'une **autorisation écrite des parents** pour l'administration de paracétamol
- Si vous le souhaitez : une autorisation pour l'administration d'Arnica Montana en pastilles homéopathiques en cas de coups et blessures
- Le contrat d'**engagement signé pour la préparation et la conservation des lunch-box**,
- En cas de **séparation des parents, tutorat, adoption, ...** un **document juridique** spécifiant la ou les personnes ayant la garde de l'enfant,
- L'autorisation de **prélèvement automatique** mensuel de février à décembre signée ainsi qu'un **RIB**
- Une **caution** composée de deux chèques de 73 000 XPF (soit 2 mois de scolarité) **non encaissés**
- Pour une première inscription**, les frais de dossier d'un montant de 20 000 XPF
- Attestation d'assurance scolaire

4.6. Tarifs et charte financière

a. Une école privée à but non lucratif

L'École Filante est gérée par une association loi 1901 **à but non lucratif**. En l'absence de subventions extérieures, ce sont les **frais de dossier et de scolarité qui font fonctionner entièrement l'école**. Nous devons assumer les coûts suivants :

- Les locaux et toutes les charges afférentes
- Les salaires, les charges sociales et les stages de formation
- L'achat et le renouvellement du matériel pédagogique et du mobilier
- L'achat des fournitures scolaires, d'arts plastiques et d'hygiène
- Les frais administratifs
- Les stages de formation

L'association étant gérée de façon entièrement autonome, nous demandons à chaque famille de **s'engager de façon responsable**, à respecter la charte financière décrite ci-dessous par la signature du présent règlement.

b. Frais de dossier

Les frais de dossier s'élèvent à 20 000 XPF. Ils sont à régler en début d'année lors de la remise du dossier complet d'inscription. Les frais de dossier sont **dus une seule fois pour l'ensemble de la scolarité**. Ils sont remboursés en cas de désistement.

c. Frais de réservation

Lors de l'inscription, les parents versent un mois d'avance sur les frais de scolarité, soit 73 000 XPF/enfant inscrit. Ces frais de réservation sont déduits des frais de scolarité annuels, ils correspondent à la mensualité de janvier. **Ces frais de réservation ne sont pas remboursés en cas de désistement, excepté pour raison de situation géographique de notre nouveau local.**

L'École Filante est actuellement en train de chercher de nouveaux locaux pour la rentrée 2017, afin de pouvoir accueillir plus d'enfants. Dans la mesure où le lieu n'est pas connu au moment de l'inscription, il est donné aux parents la possibilité de sélectionner, sur la fiche d'acceptation du présent règlement, les secteurs qui leur posent problème au niveau de l'organisation :

- Secteur 1 (PK6, PK7, Normandie, St Quentin)
- Secteur 2 (Vallée du Tir, Doniambo, Montagne Coupée, Montravel)
- Secteur 3 (Rivière Salée)
- Secteur 4 (Vallée des Colons Faubourg Blanchot)
- Secteur 5 (Ducos, Kaméré, Logicoop, Kumuru, Numbo, Tindu)
- Secteur 6 (Magenta, Haut Magenta, Aérodrome, Ouémo, Portes de fer, PK4)
- Secteur 7 (Orphelinat, Receiving, N'Géa, Motor Pool, Trianon, Baie-des-Citrons, Anse-Vata, Val-Plaisance)
- Secteur 8 (Nouvelle, Centre-ville, Quartier-Latin, Vallée-du-Génie, Artillerie)

Si les locaux se trouvent dans les secteurs définis par les parents au moment de l'inscription, il sera donné aux parents la possibilité de se désengager sans frais (remboursement des frais de réservation), et ce dans un délai de 15 jours après que les futurs locaux aient été identifiés et communiqués aux parents. Passé ce délai, il ne leur sera plus possible de se désister pour ce motif.

NB : Les secteurs ci-dessus incluent l'intégralité des quartiers de la ville, tels que définis par la Mairie de Nouméa, le fait qu'ils figurent dans la liste ci-dessus ne signifie pas forcément que l'École Filante y recherche des locaux...Les villes de Mont-Dore et Dumbéa ne sont pas envisagées.

d. Frais de scolarité

Les frais de scolarité par enfant **sur 12 mois** sont de :

Temps complet	73 000 XPF
Temps complet si plus d'un enfant inscrit (« Fratries »)	65 000 XPF
Mi-temps	50 000 XPF

Les frais de scolarité sont prélevés automatiquement le 5 du mois en cours, de février à décembre. Le mois de janvier est réglé lors de l'inscription (frais de réservation).

Tout mois commencé, ainsi que les deux mois suivants sont dus (cf. départ anticipé).

Les jours d'absence, de maladie ainsi que les fériés et les vacances ne sont pas déductibles des frais de scolarité. Le tarif mensuel est forfaitaire et tient compte des fermetures programmées.

Les frais de scolarité comprennent les fournitures scolaires, le matériel et consommables pour les ateliers, les sorties scolaires et les spectacles.

e. Départ anticipé

Afin de faciliter la gestion de L'École Filante, il est demandé aux familles :

- d'être transparentes lors de l'inscription de leur enfant sur des départs anticipés programmés (déménagement prévu en cours d'année par exemple)
- d'informer au plus tôt L'École par écrit d'un départ anticipé. Le préavis minimal est de 2 mois. **Les frais de scolarité restant dus sont alors limités à 2 mensualités à compter de la fin du mois de réception du courrier.**

En cas de départ sans préavis, les frais de scolarité du mois en cours et des deux mois suivants sont dus. Les prélèvements automatiques seront maintenus sur cette période, ou le cas échéant, le ou les chèques de caution encaissés.

f. Rejet de prélèvement

Dans le cas d'un rejet de prélèvement, vous devrez régler le prélèvement rejeté majoré des frais de rejet en vigueur par chèque ou virement ou espèces immédiatement, le montant exact vous sera communiqué. Un prélèvement rejeté ne sera pas représenté. Dans le cas de rejet de deux prélèvements consécutifs, les prélèvements sont suspendus et l'enfant ne sera plus accepté dans l'École.

4.7. Assurances

L'association est titulaire d'un contrat d'assurance multirisque auprès de Groupama Gan, qui assure :

- l'établissement d'enseignement;
- ses dirigeants, c'est-à-dire les personnes chargées de la direction ou de l'administration de l'établissement,
- ses préposés y compris les enseignants,
- ses bénévoles agissant dans le cadre de leurs fonctions ou des activités organisées par l'établissement.

Bénéficiaire également de la qualité d'assuré :

- les élèves, apprentis ou stagiaires ainsi que leurs parents ou tuteurs responsables, agissant dans le cadre des activités organisées par l'établissement.

Pour être couverts, les enfants et leurs parents doivent être membres de l'association et à jour de leur cotisation.

Les parents, enfants et salariés, sont également couverts par l'assurance lors des sorties.

Il sera demandé aux parents de contracter avant la rentrée une assurance scolaire pour leur enfant et d'en remettre une attestation avec les documents remis lors de la rentrée.

Fiche d'acceptation du Règlement intérieur 2017 de L'École Filante – version 1 du 30/05/2016

Nous soussignés :

Parents/Responsables légaux de :

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

déclarons avoir pris connaissance du règlement intérieur 2017 de L'École Filante et accepter ses règles de fonctionnement.

Nous nous engageons à vous informer en cours d'année de toutes évolutions de la fiche de renseignement (numéro de téléphone, adresse, ...).

Nous inscrivons notre enfant à l'École Filante, sous réserve que les locaux de l'école ne se trouvent pas dans le(s) secteur(s) suivant(s) (**raier les secteurs pour lesquels vous seriez susceptible de retirer l'inscription de votre enfant**) :

- Secteur 1 (PK6, PK7, Normandie, St Quentin)
- Secteur 2 (Vallée du Tir, Doniambo, Montagne Coupée, Montravel)
- Secteur 3 (Rivière Salée)
- Secteur 4 (Vallée des Colons Faubourg Blanchot)
- Secteur 5 (Ducos, Kaméré, Logicoop, Kumuru, Numbo, Tindu)
- Secteur 6 (Magenta, Haut Magenta, Aérodrome, Ouémo, Portes de fer, PK4)
- Secteur 7 (Orphelinat, Receiving, N'Géa, Motor Pool, Trianon, Baie-des-Citrons, Anse-Vata, Val-Plaisance)
- Secteur 8 (Nouvelle, Centre-ville, Quartier-Latin, Vallée-du-Génie, Artillerie)

Nous avons pris connaissance du fait que ce motif de désistement ne pourra être exercé que dans un délai de 15 jours après que les futurs locaux aient été identifiés et nous aient été communiqués.

Fait à :

Le :

Signature du Père

Mention « Lu et approuvé »

Signature de la Mère

Mention « Lu et approuvé »